




LES SALAIRES DE LA SUEUR ! LE MEPRIS DE LA DIRECTION !

La valorisation du pouvoir d'achat des salarié ;es n'est pas la priorité chez **LOtis**. En effet malgré les débats à l'Assemblée nationale autour de la loi rectificative de finance, malgré les revendications unanimes en direction des patrons d'entreprises, malgré des analystes et économistes qui tirent la sonnette d'alarme à augmenter les salaires pour faire face à la situation économique que subissent nos familles, il était essentiel que la CGT Otis interpelle notre direction pour demander quelles seront les mesures d'urgences en faveur des salarié.es.

Accrochez-vous, c'est du Lourd ! ! ! !

Rien ! nada ! niet ! néant ! que dalle !

Comme indiqué dans la réponse de la direction Otis France (ci-dessous) les gros salaires sont à l'antipode des préoccupations majeures des salariés. Tous les ans, lors des NAO ? c'est la même musique... 
Concurrence ! Compétitivité ! Baisses des contrats, augmentations des prix de nos fournisseurs...

Pourtant des économies sur notre dos ils en font :

- En 2012 nous étions 5072 salariés. Aujourd'hui nous ne sommes plus que 4600, soit – de 15% d'effectifs en 10 ans.
- Sur les astreintes, du forfait on est passé par un système qui nous a fait baisser l'indemnité en moyenne de 300€/mois
- Sur les NAO : Depuis 4 ans on se partage que des augmentations au mérite (allant de 0 à 1,5%)

Quand on sait que les prix de la consommation en 2022 ont augmenter de 5,2% en moyenne le premier semestre !

Pour La CGT Otis il est urgent de prendre des décisions fortes en faveur de l'augmentation générale des salaires, des minima sociaux et du pouvoir d'achat. 200 euros d'augmentation pour faire face à l'inflation !

Ce n'est pas à l'état de payer les carences du patronat mais c'est au patronat à payer correctement les salariés !



Nous vous partageons le courrier de la CGT et des passages de la réponse de notre PDG (qui vie certainement dans une autre galaxie que la nôtre). A vous d'en juger !

Courrier CGT OTIS du 8 Juillet 2022

Mr le Directeur Général Otis France,

Lors du CSE Central Otis des 29 et 30 juin 2022, vous avez exposé la situation économique de l'entreprise, répondu aux questions des élus et affiché des ambitions de croissance commerciale et de qualité du service rendu aux clients. L'année 2022 est marquée, comme vous le savez, par un fort taux d'inflation, entre 5 et 5,8% à fin juin selon les estimations. Il va sans aucun doute continuer à grimper pour atteindre d'autres taux records à la fin d'année. Nous savons qu'une fois établis, les prix des produits de premières nécessités et de l'énergie ne reviendront pas à ceux pratiqués en 2021. La politique salariale Otis pour 2022, à l'image des précédentes, ne prévoit aucune augmentation générale des salaires et une augmentation individuelle plafonnée à 1,2%. Dans le meilleur des cas, les salarié.es perdent, à fin juin, 3,8% de leur pouvoir d'achat, dans le pire, 5,8%. A moins qu'ils ne quittent l'entreprise pour aller au plus offrant, emportant avec eux les savoir-faire acquis au sein de l'entreprise. Rien des ambitions affichées ne se fera sans des salarié.es reconnus et motivés. Nous craignons que sans une annonce forte de l'entreprise en termes de reconnaissance par le salaire socialisé, la rentrée ne soit plus morose encore et la démotivation à son comble. Quoi de plus dure que de devoir reprendre le travail dans des conditions plus dégradées encore, que de voir l'avenir s'assombrir un peu plus chaque jour, sans autres perspectives que d'attendre une hypothétique mesure gouvernementale à la faveur des plus pauvres. La CGT Otis revendique une augmentation générale des salaires de 200 euros mensuels, non par pure lubie, mais parce que nous pensons, en accord avec les salarié.es, que c'est le juste prix de notre travail et qu'Otis nous le doit bien. Nous vous demandons une fois encore de répondre favorablement à notre légitime revendication pour que nous puissions, toutes et tous ensemble, envisager un avenir à hauteur de vos ambitions pour l'entreprise.

Pour la CGT Otis, Cordialement, Richard Greslon DSC

Voici la belle réponse de notre cher PDG

Monsieur le Délégué syndical central CGT,

Nous avons bien reçu votre courrier du 8 juillet relatif aux salaires et au pouvoir d'achat des salariés Otis dans le cadre du contexte économique actuel...

*... Nous avons pu notamment vous exposer le contexte concurrentiel auquel Otis doit faire face, ainsi que les difficultés liées à la **hausse du prix des matières premières**, l'allongement des délais de livraison et le fait que **nos prix de contrats évoluent bien en dessous du niveau actuel** d'inflation. Comme j'ai pu l'évoquer à plusieurs reprises, nous ne pouvons corréliser l'évolution des salaires à l'inflation, que celle-ci soit à la hausse ou à la baisse. En effet, **nous devons rester compétitifs** sur nos prix et sur nos coûts de structure. Nous devons par ailleurs continuer d'investir, d'innover, afin de proposer des solutions à nos clients et nous différencier de nos concurrents....*

... Nous avons en complément des mesures prévues par le gouvernement, décidé de verser au 1^{er} semestre une prime pouvoir d'achat, et nous avons proposé un budget supplémentaire afin de proposer un accord d'intéressement, dont le montant pouvait attendre 3,5 millions chaque année pendant 3 ans ...

Votre organisation syndicale était signataire de l'accord d'intéressement et il est fort regrettable que celui-ci n'ait pas obtenu l'adhésion des salariés... ..

;

Mr Rouviere.

Croyez-nous, la rentrée sociale va être chaude !!!

